

# ASSURANCE AUTOMOBILE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel de l'Assurance Automobile - Formule EKO

L'Assurance Automobile, contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances), a pour objet de couvrir la responsabilité civile liée à l'utilisation du véhicule assuré ainsi que les dommages subis par ce véhicule lorsque des garanties dommages sont souscrites.

- RESPONSABILITÉ CIVILE** La responsabilité civile de votre contrat comprend :
- La responsabilité civile obligatoire, sans franchise.
  - La défense pénale et recours, sans franchise.
- PROTECTION DES PERSONNES** La protection corporelle du conducteur, sans franchise, jusqu'à 2 millions d'euros.
- DOMMAGES AUX BIENS** Les dommages aux biens de votre contrat comprennent :
- Les catastrophes naturelles (si option Bris de glaces souscrite).
  - Les catastrophes technologiques (si option Bris de glaces souscrite).
  - Les attentats (si option Bris de glaces souscrite).
- ASSISTANCE PRÉVUE DANS VOTRE CONTRAT**
- L'assistance aux personnes au-delà de 50 km du lieu de garage habituel.
  - L'assistance au véhicule dès 0 km du lieu de garage habituel en cas d'accident, d'incendie, de vol ou de tentative de vol, et dès 25 km en cas de panne.



## Bon à savoir

- EN CAS DE SINISTRE** En cas de sinistre, contactez-nous rapidement en appelant au 0 800 810 812 (appel gratuit depuis un poste fixe). De même, pour bénéficier des prestations d'assistance, vous pouvez appeler 24h/24 et 7j/7 au numéro indiqué dans vos conditions générales.
- FRANCHISE** En fonction du sinistre et de la garantie, une somme dont le montant est indiqué dans votre confirmation d'adhésion reste à votre charge.
- AVANTAGE BON CONDUCTEUR** Profitez d'une réduction tarifaire accordée dès la souscription en fonction de votre bonus et de votre sinistralité passée, et évoluant pendant la vie du contrat jusqu'à un maximum de -30 %.
- GARANTIE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)** Si vous avez souscrit l'option et qu'elle est portée sur votre confirmation d'adhésion :
- Bris de glaces sans franchise.
  - Assistance+ :
    - assistance au véhicule 0 km en cas de panne, d'accident, d'incendie, de vol ou de tentative de vol, d'erreur ou de panne de carburant, de crevaison ; en cas de perte, bris, enfermement, ou de vol des clés.
    - véhicule de location jusqu'à 12 jours en cas de panne, accident, incendie, tentative de vol, et jusqu'à 30 jours en cas de vol ;
    - Télédiagnostic et second diagnostic en cas de panne.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans vos conditions générales et le cas échéant dans votre confirmation d'adhésion.



## Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter du jour de la conclusion de votre contrat. Important :

- Ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation.
- Le remboursement de la période non courue s'effectuera au prorata temporis, les frais de gestion et la taxe attentat restant acquis à Pacifica le cas échéant.

Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre Caisse régionale, en respectant le délai de 30 jours calendaires.

PACIFICA, Les contrats d'assurances dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 8 - 10 boulevard de Vaugirard 75724 PARIS CEDEX 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène à 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753-[www.orias.fr](http://www.orias.fr) ; Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie - 75 008 PARIS

Document non contractuel - Informations valables au 05/01/2023, susceptibles d'évolutions.